

Les crises bancaires

L'ESSENTIEL

Les crises bancaires se caractérisent par une chute de la rentabilité, voire une faillite, d'une ou plusieurs banques. Elles sont souvent dues à l'apparition de lourdes pertes consécutives, par exemple, à des crédits non remboursés par les emprunteurs, comme au moment des crises immobilières, ou à des pertes financières massives en raison de mauvaises anticipations d'évolution des marchés ou d'opérations spéculatives non maîtrisées. C'est ainsi que [la crise de 2008](#) dite des « subprimes », commençant sous forme de crise immobilière aux États-Unis, a évolué en crise bancaire et financière à l'échelle mondiale lorsque certaines banques se sont retrouvées exposées à des crédits immobiliers consentis à des ménages peu ou pas solvables – les fameux crédit subprimes – et disséminés dans l'ensemble du secteur financier par le recours à la [titrisation](#). La crise s'est ensuite aggravée avec la faillite de la banque américaine Lehman Brothers.

Lorsqu'une crise bancaire survient, les pertes comptabilisées par la ou les banques concernées épuisent tout ou partie de leurs fonds propres (capital, réserves et titres de dette hybride), ce qui empêche la poursuite de l'activité.

Lorsque ces difficultés sont connues et que les marchés et contreparties bancaires limitent ou cessent leurs opérations avec la banque, cela peut entraîner une crise de liquidités. Les liquidités sont les sommes en caisse qui permettent à la banque d'honorer ses

engagements (crédits et dépôts). Le marché des prêts interbancaires se ferme pour la banque en difficulté qui ne peut faire face à ses échéances si ses liquidités sont insuffisantes. En effet, l'activité d'une banque consiste à transformer des dépôts en prêts avec des maturités différentes. Or, si des clients demandent la restitution de leurs dépôts dans des proportions telles que la banque ne trouve pas sur les marchés de contreparties en mesure de lui prêter des liquidités, elle ne peut tous les rembourser. Dès lors, les actifs de la banque, qui sont constitués des crédits et placements, peuvent être insuffisants ou pas assez liquides pour rembourser immédiatement l'ensemble des dépôts.

Informés de ces difficultés, les déposants cherchent à retirer au plus vite leurs dépôts. On parle de panique bancaire (ou de « bank run » en anglais). Cette fuite des dépôts agrave la crise bancaire en augmentant le besoin de liquidités de l'établissement bancaire en difficulté. En outre, la vente en urgence de certains actifs à moindre prix peut matérialiser des pertes latentes élevées dans ses comptes, lesquelles grèveront davantage ses fonds propres.

Aujourd'hui, avec le développement de la banque en ligne et des applications bancaires, le phénomène de bank run peut aller très vite, en quelques heures, comme l'a montré la crise de la Silicon Valley Bank aux États-Unis en 2023 qui a perdu 25 % de ses dépôts en une journée.

UN PEU D'HISTOIRE

- **1668** Banqueroute de la Banque de Stockholm gérée par Johan Palmstruch (qui avait innové en 1661 en émettant des billets au-delà des quantités de métaux gardés en dépôt).
- **1720** Faillite de la Banque Générale de Law en France. Lorsque ses clients décident de retirer massivement leurs fonds, elle se trouve dans l'impossibilité de les rembourser.
- **1882** Faillite de l'Union générale en France, banque fondée en 1878, qui croît très rapidement, en multipliant les rachats et les investissements risqués, mais fait faillite du fait de pertes sur des valeurs boursières devenues excessives et d'une mauvaise gestion financière.
- **1931** Faillite de la Kreditanstalt Bank à Vienne en raison de pertes représentant près de la totalité de son capital.
- **1933** Crédit de la Federal Deposit Insurance Corporation aux États-Unis et adoption d'un ensemble de textes régulant l'activité bancaire dont le Glass-Steagall Act qui sépare les banques d'investissement et banques de dépôt.
- **1941** Première loi relative à la réglementation et à l'organisation de la profession bancaire en France.
- **1984** Loi bancaire relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, aujourd'hui reprise dans le Code monétaire et financier.
- **1999** Création du Fonds français de garantie des dépôts et intervention préventive pour résoudre la crise du Crédit Martiniquais.
- **2008** Crise des subprimes aux États-Unis et faillite de la banque américaine Lehman Brothers.
- **2014** Directive européenne qui établit un cadre européen pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.
- **2017** Cession en Espagne de Banco Popular à Santander organisée par les autorités dans un cadre de résolution.
- **2023** Faillites de la Silicon Valley Bank, de la Signature Bank, de la First Republic Bank aux États-Unis et du Crédit Suisse en Europe.

COMPRENDRE

La gestion d'une crise bancaire

Une faillite bancaire peut provoquer des défaillances en chaîne, en raison des interconnexions entre les banques et de la défiance des déposants. Ces effets de contagion ont des conséquences dévastatrices pour l'économie réelle. C'est pourquoi les autorités ont pour mission d'éviter les crises bancaires et surtout leur propagation. Pour ce faire, une réglementation spécifique au secteur bancaire a été mise en place au xx^e siècle. Cette réglementation porte sur les conditions de création d'une banque, avec un agrément des autorités de contrôle, et sur des règles prudentielles à respecter pendant toute la durée d'activité de la banque. Elles portent notamment sur des conditions de solvabilité, de liquidité, de gouvernance et de contrôle interne.

Les organismes de contrôle et les banques centrales veillent à éviter ces situations de crise et disposent d'un certain nombre d'outils juridiques pour empêcher la défaillance d'une banque ou en limiter les effets lorsqu'elle s'avère inévitable. C'est ainsi que, depuis 2008, les règles de solvabilité des banques ont été renforcées au niveau européen et mondial, et des mécanismes de gestion de crise – dits de « résolution » – ont été mis en place. Au sein de la zone euro, a été créé le Mécanisme de résolution unique, l'un des trois piliers de l'Union bancaire.

La résolution bancaire couvre un ensemble d'instruments destinés à préserver la continuité des fonctions critiques de la banque et à éviter la contagion à d'autres établissements. Elle peut prendre la forme d'une cession d'activités, d'un transfert d'actifs ou d'un renflouement interne (mise à contribution des investisseurs par annulation et/ou réduction des titres de capital et de dette). Ces mesures sont susceptibles d'être combinées. Des fonds dits de résolution et des mécanismes de garantie des dépôts, financés par le secteur bancaire, peuvent également intervenir. Ces mécanismes peuvent être nationaux ou européens selon la taille de l'établissement.

C'est ainsi que le législateur français a, conformément au droit européen, conféré à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), en tant qu'autorité de résolution nationale, des pouvoirs exorbitants du

QUELQUES CHIFFRES

3 081 milliards d'euros

Concours aux ménages et aux entreprises non financières



2 573 milliards d'euros

Montant des dépôts à vue et à moins de 2 ans dans le système bancaire en 2023



657

Nombre de banques agréées en France en 2023

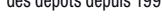


100 000 euros

Montant de la garantie des dépôts par déposant

1 intervention

du fond de garantie des dépôts depuis 1999



500 milliards d'euros

Montant des fonds propres cumulés des banques françaises

droit commun pour gérer les défaillances. L'ACPR et le Conseil de résolution unique (l'agence européenne à la tête du Mécanisme de résolution unique), peuvent ainsi organiser le renflouement d'une banque par les investisseurs ou sa cession à un acquéreur sans que les déposants ni les contribuables ne soient pénalisés.

Lors d'une crise bancaire, il existe différents mécanismes pour protéger les déposants. En France, depuis 1999, le Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR) a pour mission de protéger et indemniser les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire. En sécurisant les avoirs en compte de dépôt de la clientèle à hauteur de 100 000 euros, le FGDR contribue à assurer la stabilité du système bancaire français. Il en va de même dans les autres pays de l'Union européenne où les systèmes de garantie des dépôts sont harmonisés. Le FGDR peut également intervenir lors d'une crise bancaire, soit pour prévenir la défaillance d'un établissement en difficulté, soit pour financer une mesure de liquidation prise par les autorités. Il est ainsi intervenu en 1999 pour prévenir la faillite du Crédit Martiniquais.

COMPRENDRE

La transmission aux autres banques

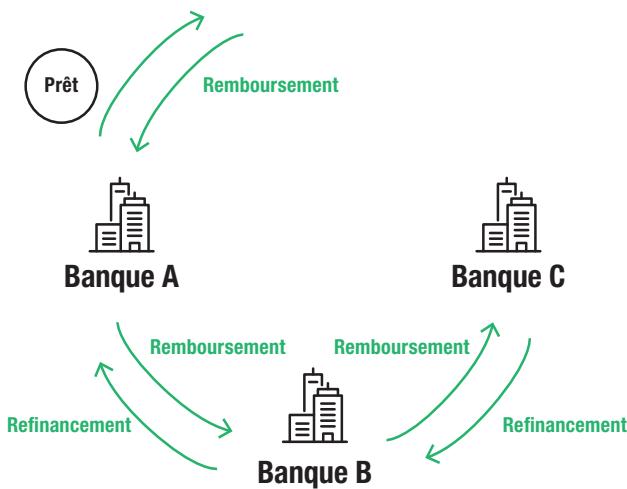
Le fonctionnement du système financier, qui organise en permanence le transfert de fonds d'une banque à une autre conformément aux instructions données par la clientèle, lie les banques entre elles par un vaste réseau de dettes et de créances. Tous les jours, les banques échangent des fonds en fonction des besoins de leurs clients respectifs quand, par exemple, un client règle un achat qu'il a fait à un vendeur qui a son compte dans une autre banque. En outre, elles peuvent placer une partie de leurs liquidités dans des titres de dette souveraine ou d'autres établissements bancaires. Ainsi, l'impossibilité d'un établissement de rembourser sa dette peut rapidement entraîner des pertes dans d'autres établissements.

C'est pourquoi, lors des crises bancaires, les marchés se bloquent, aucune banque ne prêtant à une autre de peur de ne pas être remboursée et de se voir à son tour entraînée dans les difficultés. Par exemple, une banque A qui doit absorber des pertes sur ses crédits ne pourra pas rembourser tout ou partie de ses dettes vis-à-vis de la banque B. Celle-ci, aussi fragilisée, pourrait ne pas pouvoir rembourser tout ou partie de ses dettes à la banque C qui serait à son tour mise en difficulté. Au total, même sans aucune relation directe avec la banque A, la banque C pourrait être fragilisée par les pertes de la banque A. C'est ce qu'on appelle l'« effet de domino » sur l'ensemble du secteur bancaire.

MÉCANISME DE CONTAGION DES PERTES D'UNE BANQUE À L'ENSEMBLE DU SECTEUR BANCAIRE (EFFET DE DOMINOS)

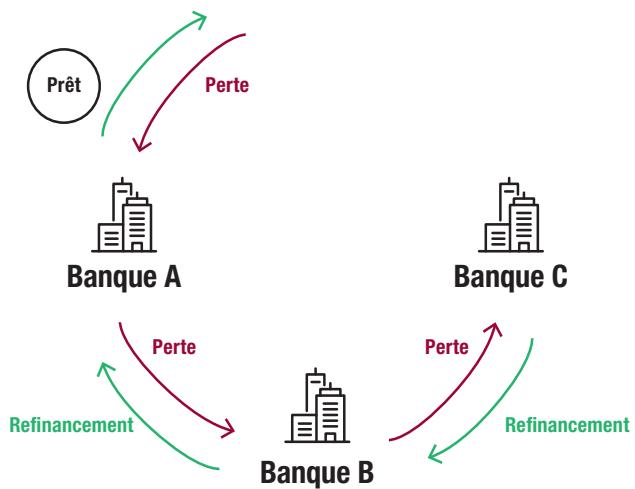
SITUATION NORMALE

Emprunteurs solvables



SITUATION DE CRISE

Emprunteurs insolubles



COMPRENDRE

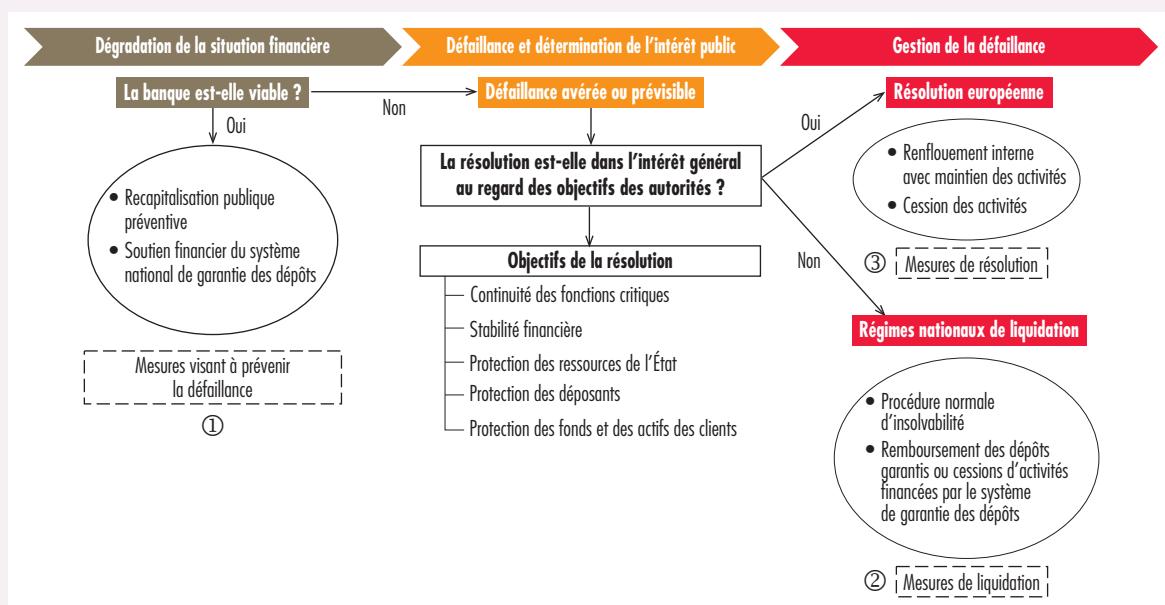
Deux exemples récents

Dans l'Union européenne, si une banque est en situation de défaillance avérée ou prévisible (insolvabilité ou crise de liquidité), les autorités nationales ou, pour les plus grands établissements de la zone euro, le Conseil de résolution unique, peuvent gérer de manière ordonnée la défaillance dans le cadre de l'[Union bancaire](#). C'est ce qui est arrivé pour Banco Popular en Espagne en 2017 lorsque le Conseil de résolution unique a organisé en 24h la cession de l'établissement au groupe bancaire Santander pour 1 euro symbolique après la dépréciation totale de la valeur des actions et d'autres instruments de fonds propres, notamment des titres de dette subordonnée. Ces mesures ont été adoptées à la suite de la dégradation de ses comptes et au début d'une crise de liquidité. Les clients n'ont pas été pénalisés mais les détenteurs des fonds propres ont perdu leur investissement et aucun fond public n'a dû être engagé.

Un mécanisme du même ordre, conforme au droit américain, a été activé aux États-Unis en 2023 lors de la crise de la Silicon Valley Bank (SVB). Cette banque régionale disposait de dépôts très importants qu'elle avait placés en grande partie dans des titres d'État

américain qui se sont trouvés dépréciés à la suite de la remontée des taux directeurs décidée, dans un contexte inflationniste, par la banque centrale américaine. Face à ces difficultés, des retraits importants et rapides de dépôts de la clientèle ont créé un problème de liquidité pour SVB, qui l'a contrainte à vendre une partie de ses portefeuilles. La menace d'une dégradation de la notation de la banque et l'échec d'une augmentation de capital ont attisé la méfiance des investisseurs et accéléré les retraits, ce qui a conduit à sa faillite.

Le 10 mars 2023, les régulateurs américains ont officiellement déclaré la banque en faillite et confié son administration à l'agence américaine chargée d'assurer les dépôts bancaires (FDIC), les actionnaires et créanciers perdant leurs avoirs. Conformément à sa doctrine, la FDIC a créé une entité ad hoc chargée de gérer les actifs de la banque (par exemple les prêts en cours) et ses dépôts. Par la suite, la banque américaine First Citizens a racheté l'intégralité des dépôts et prêts de la SVB tandis que, de son côté, le fonds américain de garantie des dépôts, géré par la FDIC, a absorbé environ 18 milliards de dollars de pertes.



POUR EN SAVOIR PLUS

À lire

- [La résolution des crises bancaires : quelles exigences pour absorber les pertes en Europe et aux États-Unis ?](#), Banque de France, 2024
- [Une crise bancaire est-elle possible ?](#), Melchior, 2023
- [Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?](#), Collège de France
- [Prévention et gestion des crises à l'ère de la numérisation des services financiers](#), Banque de France, 2023

À voir

- [Comprendre les phénomènes de panique bancaire et de faillites bancaires en chaîne](#), Collège de France

Liens utiles

- [Fond de garantie des dépôts](#), site internet du FGDR
- [Autorité de contrôle prudentiel et de résolution](#), site internet de l'ACPR